



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal jeudi 27 Octobre 2022
PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-deux et le 27 Octobre 2022 à 20h00, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Xavier PEYRAUD, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 14 Octobre 2022.

Etaient présents : Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Françoise BASSOUA, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Evelyne PLANQ. Stéphane SIMON, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

A donné procuration : Yohan MARKARIAN à Hélène DELONCA

Excusés : RAS

Secrétaire : BOMY Sylvie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 19 aout 2022
2. Demande subvention pour la rénovation de 4 logements communaux
3. Demande Fonds de concours 2023 – Traversée du village
4. Maintien de l'adjoint à son poste sans délégation
5. Maintien du nombre d'adjoint
6. Election du nouvel adjoint
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2021 pour l'eau potable et l'assainissement
8. Instauration de la taxe sur les logements vacants
9. Instauration de la taxe sur les résidences secondaires
10. Création d'un poste PEC
11. Questions diverses :
 - Participation aux frais de scolarité

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Sylvie BOMY, pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du 19 aout 2022

Monsieur le Maire aborde le premier point de l'ordre du jour et demande si il y a des remarques ou modifications pour le PV du dernier conseil municipal.

Monsieur Stéphane SIMON répond qu'il n'a pas été destinataire du compte-rendu et que nous attendons que le Préfet constate le blocage afin de mettre fin à la mandature actuelle et qu'il décide, de fait, de prononcer la dissolution du conseil municipal et qu'il soit procédé à de nouvelles élections.

Le PV du précédent conseil municipal n'appelant à aucune autre remarque ni modification, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ).

Le procès-verbal de la séance du 19 aout 2022 n'est pas adopté par la majorité des membres présents.

2. Demande subvention pour la rénovation de 4 logements communaux

Monsieur le Maire annonce le montant des travaux à réaliser pour 4 logements communaux.
135 960 € TTC (113 300 € HT)

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 7 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Evelyne PLANQ, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

4 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS).

3. Demande Fonds de concours 2023 – Traversée du village

Monsieur le Maire explique que la commune peut faire une nouvelle demande de subvention pour financer les gros travaux de réfection de la traversée du village (RD32).

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ).

4. Maintien de l'adjoint à son poste sans délégation

Monsieur le Maire avait annoncé dès le début du mandat qu'il souhaitait que les postes d'adjoint tournent tous les 2 ans. Il précise que le poste concerné est celui de la deuxième adjointe.

Madame BASSOUA demande à avoir des explications.

Monsieur le Maire explique que les dossiers concernant les travaux de l'église, l'usine à gaz ont été menés à leur terme. Il dit à nouveau sa volonté de permettre à un autre élu de s'investir plus et de percevoir une indemnité.

Madame BASSOUA demande pourquoi le poste de deuxième adjoint et pas un autre. Elle propose

que soit mis au vote quel est l'adjoint qui doit laisser le poste.

Monsieur le Maire répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour et que ce point ne peut pas être ajouté en cours de réunion.

Il est ici précisé par monsieur VAUTIER que deux élues (Hélène DELONCA et Evelyne PLANQ) ont envoyé chacune un mail pour demander des explications sur ce point de l'ordre du jour. Il interroge d'abord monsieur la Maire qui lui répond qu'il n'a pas reçu ce mail, puis madame Sylvie BOMY qui indique qu'elle a eu connaissance de ce mail mais que ce n'était pas à elle d'y répondre, enfin Madame Christelle AVIAT dont la réponse est juste affirmative, indiquant qu'elle a bien eu connaissance de ces demandes par mail sans qu'elle explique pourquoi elle n'y a pas répondu.

Vote : 3 CONTRE 3 (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY)

7 POUR 7 (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Evelyne PLANQ, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN) –

1 ABSTENTION (Cécile MAS).

5. Maintien du nombre d'adjoint

Monsieur le Maire informe les élus de son souhait de maintenir le nombre d'adjoints (3).

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : POUR 10 – ABSTENTION 1.

6. Election du nouvel adjoint

Monsieur le Maire indique qu'au regard des votes précédents, ce point n'a plus à être traité. Il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2021 pour l'eau potable et l'assainissement

Monsieur le maire fait une lecture synthétique du rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement.

Il précise le montant des augmentations des différents tarifs.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

8. Taux sur la taxe des résidences secondaires

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité pour 2023 de mettre en place une taxe sur les résidences secondaires.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

4 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS)

1 ABSTENTION (Evelyne PLANQ)

9. Taux sur la taxe de logements vacants

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité pour 2023 de mettre en place une taxe sur les logements vacants.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

4 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY , Cécile MAS)

ABSTENTION 1 (Evelyne PLANQ)

10. Création d'un poste PEC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander la création d'un poste PEC au 1^{er} janvier pour une durée d'un an afin de prolonger le contrat d'un des agents.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 CONTRE (Françoise BASSOUA, Patrick VAUTIER, Hélène DELONCA, Alban BERGER, Stéphane SIMON + POUVOIR de Yohan MARKARIAN)

5 POUR (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ)

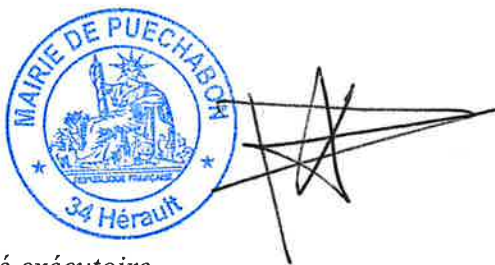
11. Questions diverses :

- Participation aux frais de scolarité des élèves ne résidant pas dans la commune : monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle accueille des élèves non résidant dans la commune de Puechabon. Au regard des contraintes budgétaires, il demandera à toutes les communes de participer au financement de la scolarité de ces élèves comme c'est prévu réglementairement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Fait à Puéchabon, le 04/11/2022

Le maire, Xavier PEYRAUD



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le 07/11/22

et de la publication le 07/11/22